

Questions orales

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, cette question aussi est stupide.

M. Flemming, l'ancien candidat libéral et membre du cabinet Trudeau, avocat d'Halifax et expert en droit maritime a déclaré ceci:

... la perte que le Canada subira au début est peut-être nécessaire pour en arriver à un accord à long terme avec la France sur les eaux qui entourent Saint-Pierre et Miquelon dans lesquelles neuf chalutiers français pêcheraient avec des permis canadiens.

C'est ce qu'a déclaré un ancien candidat libéral et ancien membre...

M. le Président: Le député de Cowichan—Malahat—Les Îles.

LES RELATIONS FRANCO-CANADIENNES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Le premier ministre Peckford a fait remarquer qu'en octroyant à la France des droits de pêche à la morue, nous avons créé un précédent très malsain en vertu duquel des pays comme l'Espagne et le Portugal vont aussi pouvoir réclamer des droits de pêche dans cette zone.

Dans ces conditions, et compte tenu des autres répercussions négatives de cette entente, les habitants du Canada Atlantique aimeraient savoir pourquoi le ministre et le gouvernement font passer nos relations avec la France avant nos relations avec les premiers ministres du Canada Atlantique, la population du Canada Atlantique et l'industrie de la pêche du Canada Atlantique?

Des voix: Bravo!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Encore une fois, ce n'est pas le cas. Si nous ne pouvons pas nous entendre sur des modalités de renvoi de la question de la limite frontalière avec Saint-Pierre et Miquelon à l'arbitrage obligatoire d'une tierce partie, et si les deux gouvernements ne se mettent pas d'accord sur la répartition des prises durant cette procédure, et je pourrais ajouter si les pêcheurs et les gouvernements du Canada Atlantique ne peuvent pas accepter ces conditions, il n'y aura pas d'accord. Il n'est pas question de brader les intérêts des pêcheurs de l'Atlantique pour obtenir à tout prix un accord.

M. Tobin: C'est déjà fait.

LE RESPECT DES QUOTAS PAR LES CHALUTIERS FRANÇAIS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Je voudrais demander au ministre pourquoi le gouvernement a conclu une entente avec la France sans s'assurer que la France respecterait au moins les quotas que le Canada lui avait fixés pour ses chalutiers. Avons-nous reçu cette assurance? Sinon, pourquoi? Si ces quotas ne doivent pas être respectés, l'entente sera-t-elle annulée d'ici la fin de cette année?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): La question du député montre bien qu'il ne comprend rien à la situation. Là où nous estimons qu'il y a surpêche illégale, la France estime qu'elle exerce simplement son droit de pêche dans une zone dont elle revendique la souveraineté. Grâce au précédent gouvernement, cette situation a été entérinée.

Le député d'en face et ses collègues ont l'air de dire qu'ils préféreraient se battre plutôt que de négocier, autrement dit qu'ils préféreraient voir la France continuer à exploiter abusivement cette ressource et continuer à priver de leur poisson et de leurs revenus les pêcheurs de l'Atlantique. Ce n'est pas notre point de vue. Nous voulons résoudre ce problème une fois pour toutes à l'avantage des pêcheurs de l'Atlantique.

Une voix: Défendez le Canada.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES PÊCHES ET DU MINISTRE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de l'honorable John Savage, ministre de l'Agriculture et des Pêches de la Colombie-Britannique.

Je signale qu'est aussi présent à la tribune l'honorable Stanley B. Hagen, ministre des Études supérieures et de la Formation professionnelle de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE ACCORDÉE À UN TRAFIQUANT DE DROGUES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle porte sur les graves allégations selon lesquelles Conrad Bouchard, reconnu coupable de trafic de drogues, aurait obtenu sa libération conditionnelle grâce à une intervention politique indue. Le ministre ordonnera-t-il la tenue d'une enquête complète afin d'établir s'il y a eu ingérence politique dans cette affaire et d'assurer que la Commission nationale des libérations conditionnelles n'a rien perdu de son intégrité?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Je peux dire au député que j'ai été mis au courant de ces allégations lundi. J'ai immédiatement communiqué avec la GRC et le président de la Commission nationale des libérations conditionnelles, en leur demandant de voir ce qu'il en était de cette affaire. L'enquête est en cours. En fait, elle a commencé lundi.